

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1448 Décisions concernant les Services Etat

n° 1448

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 septembre 1966

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro

1 octobre 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée. à la succession Mahmoud Boreh, l'autorisation préalable de construire deux villas de deux pièces, cuisine, séjour, W.C., à Ambouli, sur le titre foncier n° 972. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.